



8 mois ça fait un peu long?

Par **splashbiboun**, le 10/12/2014 à 10:13

Bonjour

J'ai eu un accident de moto le 27 avril 2014. Le constat est assez clair et tous mes interlocuteurs ont été unanimes pour dire que la voiture m'ayant coupé la route est responsable à 100%.

Malheureusement, cette jeune femme estonienne conduisait la voiture de sa mère assurée dans son pays d'origine.

Mon assurance à donc mis 3 mois avant de trouver un traducteur représentant la partie adverse, qui a fini par lui faire comprendre 3 mois plus tard que madame n'était pas assurée...

On me parle maintenant de fonds de garantie, mais ce dernier m'a l'air aussi rapide que tous ses contemporains...

En résumé, on m'a coupé la route il y a 8 mois. Je m'en suis sorti assez miraculeusement. Ma moto à été complètement détruite. J'ai avancé tous les frais médicaux, et je n'ouvre pas pas le dossier des préjudices pour ne pas faire trop long.

Ai je un moyen de faire accélérer tout cela? Est ce que mon impression que mon assurance se paye ma tête en me disant qu'elle fait le maximum pour moi est justifié?

Cette dernière est elle tenue légalement au respect de certains délais? Si oui comment les faire valoir?

Merci pour votre lecture et vos conseils

Par **chaber**, le 10/12/2014 à 10:42

bonjour

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2679.xhtml>

N'aviez-vous pas une garantie conducteur 2 roues?

Par **splashbiboun**, le **10/12/2014** à **11:31**

J'ai souscrit le minimum, donc non l'assurance n'a jamais avancé un seul euros depuis le sinistre (remorquage épave,...)

Pour le FGAO, je pense remplir toutes les conditions pour être indemnisé.

Mon interrogation se pose sur les délais, l'efficacité et l'investissement de mon assurance